

LEZ VOIR LA NOUVELLE PHARMACIE SAVARD... CLARENCE & L. HONORE... Spécialité médecine française et remède pour les maladies... Prescriptions des médecins soigneusement remplies.

LE CANADA

O. NEVILLE IMPORTATEUR DE VINS & LIQUEURS EXTRA... 97, Rue Rideau... Oscar McDonnell, Directeur

Publié par la Cie. d'Imp.

EDITION QUOTIDIENNE

Oscar McDonnell, Directeur

10ème ANNÉE No. 98

OTTAWA, MARDI, 30 OCTOBRE 1888.

LE NUMERO: 1 CENTIM

DISCOURS

BANQUET DES OUVRIERS

DONNE A OTTAWA LE 18 OCTOBRE 1888

VICTOIRE DE MONTREAL-EST

L'honorable M. J. A. CHAPLEAU

SECRETARE D'ETAT.

Suite.

Monsieur le Président, Messieurs :

Jusqu'en 1872, les classes ouvrières ont été privées d'un droit très important, celui de se former en associations organisées dans le but de se concerter et de réunir leurs efforts pour assurer de certains privilèges ou avantages. L'acte de 1872 a créé une position légale aux associations ouvrières, et depuis leur a fourni une base sur laquelle les ouvriers se sont appuyés pour obtenir d'autres réformes. Jusqu'à cette date, il était légalement interdit aux ouvriers de se coaliser dans le but de protéger leurs intérêts, et il leur était interdit de se réunir pour se concerter et de réunir leurs efforts pour assurer de certains privilèges ou avantages. L'acte de 1872 a créé une position légale aux associations ouvrières, et depuis leur a fourni une base sur laquelle les ouvriers se sont appuyés pour obtenir d'autres réformes.

Il y a trois ans, le gouvernement craignant que l'influence des Chinois ne fût par cause de troubles sérieux, résolut de recourir à la mesure extrême de restreindre leur immigration. Vu la différence de leurs mœurs et des nôtres, vu leur manière de vivre moins dispendieuse que la nôtre, ces populations asiatiques pouvaient fournir leur travail à meilleur marché que les ouvriers de race blanche. Il y avait lieu de craindre que s'ils formaient des groupes importants en Canada, leur présence aurait pour effet d'abaisser les salaires de la classe ouvrière et rendre leur existence plus difficile en décourageant le travail. Nous n'avons pas attendu que le mal fut déclaré; nous avons placé une barrière entre lui et nous, agissant en cela d'après le principe que la prévention vaut mieux que le remède.

Nous n'avons pas démontré combien nous avions à cœur le bien-être des classes ouvrières, lorsque nous avons ordonné cette grande enquête sur la condition du travail dans ses rapports avec la mise en opération de la politique nationale. Je suis convaincu que l'enquête faite par la Commission du Travail, qui a mis au jour tant de faits importants, est destinée à rendre de grands services au pays. Déjà elle a donné l'impulsion à l'opinion publique sur des points faibles de notre organisation, et je n'ai aucun doute qu'elle aidera au gouvernement à préparer une loi, en vue de régulariser les rapports entre les patrons et leurs employés.

En France, et dans quelques autres contrées de l'Europe, on a des Conseils de prud'hommes composés de délégués des classes ouvrières et de représentants des patrons, qui sont appelés à décider dans tous les débats, discussions, malentendus relevant du domaine du travail industriel.

La politique nationale n'a-t-elle pas fait un pas dans ce sens? Si je ne me trompe, le chef du gouvernement, Sir John, vous a fait une quasi-promesse qu'un Bureau du Travail serait établi durant le présent parlement. Je suis convaincu que les bienfaits résultant obtenus aux Etats-Unis de cette institution ne contribueraient pas peu à faciliter l'établissement d'un bureau semblable dans notre pays. Si je me rappelle bien, il existe dans la législature anglaise des dispositions relatives au règlement des difficultés entre patrons et ouvriers qui diffèrent peu du système adopté en France. Dans cette dernière contrée on a aussi établi une importante institution sous le patronage et la garantie du gouvernement; institution que l'on appelle: La caisse des retraites de l'Etat, que l'on peut comparer à nos banques d'épargne et qui assure une espèce de retraite à ses membres. Elle tient du système d'assurance, des associations de secours mutuel et de la banque d'épargne. Le gouvernement garantit un intérêt de 5 pour cent; c'est sa part d'encouragement. Les intérêts ordinaires des Consolidés français n'étant que de 3 à 3 1/2 pour cent. Le bon côté de cette institution se trouve dans son caractère: les contribuables ne paient aucune partie de leurs contributions, quelque faible qu'elle soit, et le montant de ces contributions: ayant en même temps le privilège facultatif de la réversion du capital, à l'époque de la retraite, ou d'un intérêt annuel.

En Allemagne, le Chancelier de Fer n'a pas tardé à comprendre que le socialisme menaçait bientôt la stabilité de l'empire, à moins que les classes ouvrières ne fussent intéressées au maintien du régime existant. Il créa diverses organisations: il aida des compagnies d'assurance favorables aux ouvriers; cette dernière création a été l'objet de critiques sévères; ses adversaires l'ont appelée, "le socialisme de l'Etat." Son but avoué et sincère était la protection des classes ouvrières.

Avec le tempérament de notre population ce système ne pourrait que difficilement être mis en pratique au Canada, car en Allemagne la contribution est forcée. L'Etat contribue pour sa part à l'administration de ces institutions d'épargne.

On a dit avec beaucoup de raison que les gouvernements n'étaient pas les meilleurs administrateurs des intérêts personnels, quoiqu'on ait toujours constaté que le contrôle du gouvernement, exercé sur des institutions portées à l'Etat, a été très bénéficiaire. Il revient au gouvernement et à ceux qui sont intéressés dans le règlement de cette question importante de rechercher les meilleurs moyens de protéger l'ouvrier et sa famille contre les deux grands dangers qui le menacent, sans compter les accidents inévitables auxquels il est exposé. L'ouvrier doit être protégé contre son imprévoyance et sa prodigalité, que j'appellerai volontiers sa libéralité.

LAROSE & Cie

HABILLEMENTS HOMMES HABILLEMENTS L'HOMMES HABILLEMENTS HOMMES

VENTE! VENTE! VENTE!

Vente au Comptant pendant 10 Jours DE PLUS DE 1000 MANTEAUX

LA PLUS GRANDE VENTE DE CE GENRE FAITE A OTTAWA.

Manteaux, Dolmans, Jaquettes, Paletots, Dolmans doublés de fourrure, Ciroulaires fourrés, Manteaux pour Enfants, Pardessus en Caoutchouc (Waterproof) pour Dames et Enfants.

CES MARCHANDISES PENDANT 10 JOURS SEULEMENT S'ONT VENDUES SANS EGARD AUX PRIX.

D. GARDNER & Cie

Chars Gratifs.

A partir d'aujourd'hui les clients venant de loin reçoivent un billet de passage à bord des chars urbains. Ne manquez pas la grande vente de Pardessus d'automne au comptant.

P. O'Reilly

NOS 269 ET 271 RUE WELLINGTON OTTAWA

HOTEL CANADIEN

Ce magnifique hôtel vient d'être achevé par M. J. O. Johnson, ex-proprétaire du Royal Exchange. Les repas sont servis à tout heure, à la carte, système européen, et sous la surveillance de ce chef d'un cuisinier français de première classe.

W. O. MCKAY Importateur de Vins, Liqueurs, Cigares et Tabac; aussi propriétaire de "L'HOTEL RICHELIEU"

JOSEPH LANDEVILLE

NETTOYAGE des TAPIS A LA VAPEUR

L. N. LOYER

J. D. HUNTON & CIE

CHITTY & CO.

N. Faulkner & Fils

P. A. BERUBE & FRERE

R. A. McCORMICK

POUR VOTRE PHOTOGRAPHIE STUDIO

NAPOLEON BELANGER

Ne craint pas la concurrence

TAPISSERIE

Je viens d'acheter le stock de TAPISSERIE de la maison E. White.

WM. HOWE

FERRONNERIES

McDougall & Czuzner

AVIS AUX AMATEURS DE SPORT

J. D. HUNTON & CIE

CHITTY & CO.

N. Faulkner & Fils

P. A. BERUBE & FRERE

R. A. McCORMICK

L'assortiment d'Automne

Mile McDONALD

MAISON DE MODES PARISIENNES

CORSETS MESURE

ACKROYD

LOTERIE NATIONALE

CLASSE D.

MECREDI, 21 Novembre 1888

VALEUR TOTALE DES LOTS \$50,000.00

NOUVELLE LOTERIE

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant...

E. A. LEPROHON

AU TEMISKAMING

JOSEPH TASSE

EN VENTE AU BUREAU DU CANADA

FONDERIE DE HULL

R. LAWSON

P. A. BERUBE & FRERE

R. A. McCORMICK

LAROSE & Cie

HALKETT & CIE

228 - Rue Sparks - 228

AGENCE D'ASSURANCES DE PROPRIETES FONCIERES ET COURTIERS GENERAUX.

O. R. N. Co.

LIGIE QUOTIDIENNE DE VAPEURS

Ottawa et Montreal

Le superbe bateau à vapeur en fer EMPIRENS...

GRANDE OUVERTURE

MAGNIFIQUE MAGASIN

CHEMIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

Montreal et Ottawa

Le meilleur dans le monde.

NEWCOMBE

W. F. Coates & Cie

LINIMENT GENEAU

PAS DE GOUTER GRATIS!

LAROSE & Cie

LAROSE & Cie

LAROSE & Cie

MARDI, 30 OCTOBRE 1888.

ACTUALITÉS

Aux États-Unis, 288 femmes s'occupent de journalisme.

Un autre bris d'écluse sur le canal Cornwall est survenu avant-hier.

Le meurtrier de Whitechapel, Londres, n'est pas encore découvert.

Nous commençons aujourd'hui la publication du feuilleton : LE PIGEON !

C'est le six novembre que les américains éliront leur président. Le résultat est officiellement prévu.

On craint encore des troubles parmi les travailleurs du chemin de fer d'Horsford, près de Sherbrooke.

L'annonce de Paikdale à Toronto est déçue, ce qui va porter à 140,000 fines la population de cette dernière ville.

Il pourrait se faire que les ouvriers de New-York réussissent à élire leur candidat à la mairie. Ce serait un succès éclatant.

On paraît déjà de la démission du gouvernement libéral du Manitoba. Les mots vont vite dans la patrie de nos amis les ennemis.

Tous admettent que si les républicains des États-Unis sont victorieux, ils le devront à la fois à leur propre programme protectionniste.

Demain, à Aylmer, reprise de l'enquête dans la contestation électorale du Comté d'Ontario. Si M. St. Jean et Richer ne comparais pas, des règles pour mépris de cour seront émises contre eux.

L'hon. juge Monk est mort, hier matin, à l'âge de 75 ans. Monté sur le Banc en 1859, il avait pris sa retraite en septembre dernier. Né protestant, le regretté juge se fit catholique en 1866.

"Il vaut mieux faire cinq milles à pied pour aller parler à une personne que de lui écrire," dit le proverbe.

Sir Lionel Sackville veut, dit-on, puis sa malencontreuse lettre sur les élections américaines, comprendre quelle somme de ses gages contenait les proverbes.

M. Rameau dit que la famille de feu M. Ferdinand Gagnon, rédacteur du Travailleur, de Worcester, est dans un état voisin de la misère. Il propose d'ouvrir une souscription nationale à Montréal pour venir en aide à la veuve et aux enfants du célèbre journaliste.

La Gazette, de Montréal, observe que la peine capitale ou le supplice de la pendaison, se fait de plus en plus rare au Canada.

Ainsi sur quatre assassins commis depuis le commencement de l'année il n'y a eu qu'une seule exécution.

Si l'imbroglio de Winnipeg se règle à l'amiable, les libéraux seront bien désemparés. S'ils n'acceptent pas une telle solution de sang, les patriotes n'y verraient qu'une misérable occasion d'attaquer l'administration fédérale.

La légende rapporte que les corbeaux de Waterloo regretteraient longtemps l'exil de Bonaparte, ce qui les privait de leur nourriture.

Les négociations entre les trésoriers de Québec et d'Ontario avec le ministre des finances au sujet du règlement des dettes de deux provinces à l'époque de la confédération sont interrompues pour le moment. On ne s'accorde pas sur la manière de calculer les intérêts; les trésoriers demandent l'intérêt composé et le ministre des finances ne veut payer que l'intérêt au simple.

Le sacre de Sa Grandeur Mgr Bégin le nouvel évêque du diocèse de Chicoutimi, en remplacement de feu Mgr Racine, a eu lieu dimanche à la Basilique de Québec, avec grande pompe. Son Eminence le cardinal archevêque de Québec était l'évêque consécrateur. Les évêques suivants assistaient: Mgr Langens, évêque de Rimouski, Mgr Laflèche des Trois-Rivières, Mgr Racine, de Sherbrooke, et Mgr Gravel, de Nicolet.

Malgré un tirage additionnel notre édition de samedi, contenant la première partie du discours de l'hon. M. Chapleau, a été épuisée en un tour de main. Pour ne pas en priver le grand nombre de personnes qui sont venues nous en demander, nous avons fait tirer cette première série sur des bandes de papier jaunes, et nous ne pouvons verser à ce que tous ceux qui désirent conserver ce précieux programme puissent être satisfaits.

Le Chronicle annonce que M. Denis Murray est nommé, par le gouvernement provincial, commissaire pour s'enquérir des manœuvres qui auraient eu lieu au Conseil de la ville de Québec, dans les affaires de l'acquiescement au règlement de la Loi St. Jean. Cette enquête va être conduite en son nom par les libéraux qui craignent les déclarations que peut faire encore M. Benjamin Trudeau. Tant qu'ils n'auront pas détesté cet homme, leur sommeil sera troublé.

A quelques mois que le gouvernement provincial, commissaire pour s'enquérir des manœuvres qui auraient eu lieu au Conseil de la ville de Québec, dans les affaires de l'acquiescement au règlement de la Loi St. Jean. Cette enquête va être conduite en son nom par les libéraux qui craignent les déclarations que peut faire encore M. Benjamin Trudeau. Tant qu'ils n'auront pas détesté cet homme, leur sommeil sera troublé.

Un canadien français rendant la justice dans le Haut-Canada, quel beau fait à enregistrer dans nos annales historiques!

Et nous le devons à qui?

Au gouvernement conservateur qui, aux élections de 1877, s'est vu refuser les sympathies de plusieurs canadiens d'Ontario affolés par la ridicule question Riel.

Pas de rancune chez ce gouvernement.

Tandis que M. Mowat qui compte parmi ses appuis deux députés canadiens-français continue à ignorer notre élément.

Et pourtant nous sommes près de cent cinquante mille dans l'Ontario. Où est cet esprit de justice dont les organes libéraux et nationaux font tant de bruit à M. Mowat?

Qui fut de ce dernier ou de Sir John A. fait le plus pour les canadiens-français dans le Haut-Canada?

A NOS LECTEURS.

Un accident assez grave arrivé à nos machineries nous a forcé d'omettre, hier, la publication de nos journaux.

COMPARAISON.

Depuis quelques années, on peut préciser davantage, depuis la fondation du parti national, il a été de mode chez les adversaires du parti conservateur de reprocher à ce parti d'oublier la race canadienne-française, ses droits aux honneurs, au patronage, etc.

Par contre, on fait sonner bien haut ce que les libéraux auraient fait pour notre nationalité.

Entre les deux partis, disent les organes de M. Mercier, le choix, au point de vue français, ne peut souffrir d'hésitation.

Les conservateurs n'ont rien fait pour les anciens.

Les libéraux se sont enlevé le morceau de la bouche pour eux.

Il n'est pas un homme au fait des événements qui ne sache bien que c'est le contraire qui est vrai.

Prenez l'Ontario pour exemple et voyons ce qu'ont fait pour nos compatriotes le gouvernement libéral de M. Mowat et le gouvernement conservateur de Sir John A. Macdonald.

Ce dernier a nommé aux douanes, à l'accise, etc., des canadiens-français, surtout dans l'ouest du Haut-Canada.

Le gouvernement Mowat n'a pas nommé un seul des nôtres à une position quelconque. Dans aucun des nombreux départements de l'administration provinciale d'Ontario, nous ne voyons de canadiens-français.

Et pourtant, M. Mowat se croit des titres au vote de nos compatriotes.

Le gouvernement conservateur d'Ontario, après s'être mis au fait du dernier recensement, n'a pas hésité à nommer un sénateur pris dans les rangs des canadiens français pour représenter ce même Ontario dans notre Chambre Haute: l'hon. M. Casgrain, de Windsor.

Par contre, M. Mowat n'a jamais manifesté la moindre intention de donner un représentant dans son cabinet à nos milliers de canadiens français.

Avant les dernières élections, quand il voulait s'emparer de nos votes, il nous faisait soigneusement promettre par ses émissaires officiels et officieux que si nous ne lui ménageons pas nos sympathies, il serait heureux et ému de nous marquer d'une façon très pratique sa plus profonde reconnaissance.

Bien que, comme Sœur Anne, nous ayons attendu, rien ne nous est arrivé à point.

M. Mowat n'a pas nommé de canadiens français à une position civile bien que les vacances aient été nombreuses!

M. Mowat n'a pas appelé de canadiens français à son gouvernement bien que l'occasion de le faire se soit présentée maintes fois.

C'est un oubli; plus encore, c'est un désaveu.

Oubliés aussi, ces deux députés élus—on sait comment—et qui se contentent d'être libéraux avant d'être canadiens.

Il s'oublie que leur mandat est national et non politique.

M. Mowat en fait ce qu'il veut. Il ne leur accorde rien et ces deux députés d'occasion n'ont pas une syllabe de protestation sur les lèvres.

Le gouvernement conservateur a fait encore plus: il a nommé un député canadien-français à une position civile bien que les vacances aient été nombreuses!

M. Mowat n'a pas appelé de canadiens français à son gouvernement bien que l'occasion de le faire se soit présentée maintes fois.

C'est un oubli; plus encore, c'est un désaveu.

Oubliés aussi, ces deux députés élus—on sait comment—et qui se contentent d'être libéraux avant d'être canadiens.

Il s'oublie que leur mandat est national et non politique.

M. Mowat en fait ce qu'il veut. Il ne leur accorde rien et ces deux députés d'occasion n'ont pas une syllabe de protestation sur les lèvres.

Le gouvernement conservateur a fait encore plus: il a nommé un député canadien-français à une position civile bien que les vacances aient été nombreuses!

M. Mowat n'a pas appelé de canadiens français à son gouvernement bien que l'occasion de le faire se soit présentée maintes fois.

C'est un oubli; plus encore, c'est un désaveu.

Oubliés aussi, ces deux députés élus—on sait comment—et qui se contentent d'être libéraux avant d'être canadiens.

Il s'oublie que leur mandat est national et non politique.

M. Mowat en fait ce qu'il veut. Il ne leur accorde rien et ces deux députés d'occasion n'ont pas une syllabe de protestation sur les lèvres.

Le gouvernement conservateur a fait encore plus: il a nommé un député canadien-français à une position civile bien que les vacances aient été nombreuses!

M. Mowat n'a pas appelé de canadiens français à son gouvernement bien que l'occasion de le faire se soit présentée maintes fois.

C'est un oubli; plus encore, c'est un désaveu.

Oubliés aussi, ces deux députés élus—on sait comment—et qui se contentent d'être libéraux avant d'être canadiens.

Il s'oublie que leur mandat est national et non politique.

M. Mowat en fait ce qu'il veut. Il ne leur accorde rien et ces deux députés d'occasion n'ont pas une syllabe de protestation sur les lèvres.

Le gouvernement conservateur a fait encore plus: il a nommé un député canadien-français à une position civile bien que les vacances aient été nombreuses!

Nous avons cité des faits: contre eux que peuvent dire nos adversaires?

Il nous sera donné avant longtemps de revenir sur cette question. En attendant nos compatriotes sont invités à approfondir la comparaison dont nous venons de poser les termes à la course.

Elections Municipales

MAIRE ET ECHEVINS

Entrevue avec les principaux citoyens

CANDIDATURES PROBABLES.

Dans le but de renseigner nos lecteurs sur les candidatures probables aux honneurs municipaux lors des prochaines élections pour la mairie et la charge d'échevin dans l'Ontario, nous nous sommes adressés à un certain nombre de citoyens dans chaque quartier, et voici le résultat des entrevues qu'il a obtenues.

M. le maire McDougall, répondant à la question s'il serait candidat à la mairie l'année prochaine, émit l'opinion que les Canadiens-français devraient cette année avoir le choix du maire, mais que s'ils ne mettaient aucun candidat de leur nationalité sur les rangs, il serait peut-être candidat lui-même.

M. P. H. Chabot dit qu'il avait en occasion de contrôler de la question de la mairie avec plusieurs citoyens de différentes nationalités et qu'en tous paraisait être d'avis, qu'en justice pour les Canadiens-français, la mairie devrait être choisie dans leurs rangs cette année.

Interrogé s'il serait candidat, M. Chabot a répondu qu'il ne serait pas candidat, et que ce candidat, s'il devait être un Canadien-français, ne devrait pas s'imposer lui-même à ses compatriotes, mais être le choix d'une convention composée d'un certain nombre de délégués régulièrement choisis par les électeurs de chaque quartier, comme la chose se fait pour le choix des candidats aux honneurs parlementaires.

Le chevin Durocher croit que ce choix tombe sur un Canadien-français, et ne voit pas ce que la Corporation a à faire avec ce nom.

Il est ensuite question du chauffage à la vapeur de la station du feu No. 1.

Le chevin Erratt est d'opinion que cette question devrait être laissée à une autre année, vu le peu d'argent disponible.

Le président est d'avis contraire et dit que des soumissions doivent être demandées, à cet effet, aussitôt que possible; la question, néanmoins, devant être soumise au Conseil.

M. Pierre Latoré dit qu'il n'avait pas encore décidé s'il serait ou ne serait pas candidat dans le quartier By, et qu'il ne savait nullement quelle décision il prendrait au sujet de la requête en circulation lui demandant de se laisser porter candidat à la mairie. Suivant lui, le candidat canadien-français à la mairie devrait être choisi par une grande assemblée publique régulièrement convoquée plusieurs jours à l'avance.

M. E. G. LAVERDURE dit qu'il n'avait aucune intention d'être candidat à la mairie, et que s'il se présentait de nouveau pour candidat à la charge d'échevin, ce qu'il n'avait pas encore décidé de faire, ce serait dans le quartier By.

M. O. Durocher a exprimé l'intention bien arrêtée de ne plus se présenter comme candidat à la charge d'échevin. Il croit avoir servi la ville assez longtemps en cette qualité et dit que d'autres citoyens doivent à leur tour aller se présenter au conseil de la ville.

M. C. A. CHRISTIE dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

n'accepterait pas la candidature s'il devait y avoir lutte.

M. le Dr Provost parlant du choix d'un maire canadien-français dit qu'il considérerait comme un grand honneur si on lui offrait la candidature et la charge de maire, mais qu'il se verrait dans l'obligation de refuser, non à cause de quelques milliers de piastres que ce surcroît d'occupation pourrait lui faire perdre dans sa pratique professionnelle, mais parce qu'il se trouverait détourné par là des études médicales qu'il poursuit avec ardeur depuis plusieurs années et qu'il ne veut pas délaisser. Tout son temps est divisé entre la pratique de sa profession, ses études médicales et les écrits qu'il fournit à différentes revues médicales. M. Provost est d'avis comme M. le Dr Valade et M. P. H. Chabot, que les canadiens français doivent choisir pour se représenter un candidat qui fera sous tous les rapports afin que ce candidat puisse leur faire honneur.

LE FEU ET L'ÉCLAIRAGE

Hier soir, tel qu'annoncé, le Comité du Feu et de l'Éclairage s'est réuni dans le bureau du chef de feu M. Young. Étaient présents: l'échevin Durocher, président, et les échevins Gordon, Askwith et Erratt.

On procéda à l'adoption des comptes du mois, qui furent signés. On s'occupa ensuite de la fourniture des casques pour les hommes de la brigade du feu, et il fut décidé que des soumissions seraient demandées.

Une longue discussion s'engagea ensuite au sujet de la sortie de la brigade du feu le 1er novembre, à l'occasion de la cérémonie du dévouement de la statue des Français-Trouvés, dans le Parc Lansdowne.

Le chevin Durocher croit que ce choix tombe sur un Canadien-français, et ne voit pas ce que la Corporation a à faire avec ce nom.

Il est ensuite question du chauffage à la vapeur de la station du feu No. 1.

Le chevin Erratt est d'opinion que cette question devrait être laissée à une autre année, vu le peu d'argent disponible.

Le président est d'avis contraire et dit que des soumissions doivent être demandées, à cet effet, aussitôt que possible; la question, néanmoins, devant être soumise au Conseil.

M. Pierre Latoré dit qu'il n'avait pas encore décidé s'il serait ou ne serait pas candidat dans le quartier By, et qu'il ne savait nullement quelle décision il prendrait au sujet de la requête en circulation lui demandant de se laisser porter candidat à la mairie. Suivant lui, le candidat canadien-français à la mairie devrait être choisi par une grande assemblée publique régulièrement convoquée plusieurs jours à l'avance.

M. E. G. LAVERDURE dit qu'il n'avait aucune intention d'être candidat à la mairie, et que s'il se présentait de nouveau pour candidat à la charge d'échevin, ce qu'il n'avait pas encore décidé de faire, ce serait dans le quartier By.

M. O. Durocher a exprimé l'intention bien arrêtée de ne plus se présenter comme candidat à la charge d'échevin. Il croit avoir servi la ville assez longtemps en cette qualité et dit que d'autres citoyens doivent à leur tour aller se présenter au conseil de la ville.

M. C. A. CHRISTIE dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

M. F. H. CHABOT dit qu'il n'avait aucune intention de se présenter aux élections municipales l'année prochaine; qu'il n'y a pas encore son idée à ce sujet.

Notes religieuses

Les dames de la société Ste Anne se sont réunies dimanche à 4 hrs, dans le sous-basement de la Basilique.

Le sermon et le prône ont été donnés par le Rév. M. Plantin, en l'absence du Rév. Grand Vicaire Routhier actuellement à Québec, dimanche.

Joué prochain, grand jour de la Toussaint et par conséquent fête d'obligation, le service divin aura lieu à l'heure ordinaire de même que les messes du matin. A 3 h s il y aura vêpres solennelles avec sermon en français.

A 9 heures vendredi matin, jour de la commémoration des défunts, une grande messe sera aussi chantée.

Durant le mois de novembre, on fera chaque soir dans les différentes églises l'office des morts.

Mercredi, veille de la Toussaint sera jour de jeûne et d'abstinence.

AVIS SPECIAL

Assez dérangé dans un local plus vaste, sur la rue George, j'ai décidé de vendre mon assortiment de

Monuments en Marbre et Granit aux prix constants.

Atelier de Marbre et Granit de la Cité R. BROWN, Prop. 26 rue York

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Réparer vos Balances

INSPECTER vos POIDS

PRITCHARD & ANDREWS

GRAVEURS EN GENERAL

CHAUFFAGE et TOITURES

F. G. JOHNSON & CIE

Ingénieurs et constructeurs de machines à vapeur

558, RUE SUSSEX, 558

FIERI FAGIAS DE TERRIS.

Canada, Province de Québec, District d'Ottawa, No. 366.

L'HONORABLE AUGUSTE C. PAPIER

Notaire public, 211, rue St-Jacques

Notaires publics, 211, rue St-Jacques

Notaires publics, 211, rue St-Jacques

Notaires publics, 211, rue St-Jacques

Notaires publics, 211, rue St-Jacques

Notaires publics, 211, rue St-Jacques

Notaires publics, 211, rue St-Jacques

Poèles de Passage, Poèles de Salles à Dîner, Poèles de Magasin en grande variété, Poèles à Charbon, Chaudières à Charbon, Zinc, Mine, Vernis à tuyaux, En Gros et en Detail. E. G. LAVERDURE & CIE.

Jos. FORTIER, ÉPICERIES EN GENERAL, Coin des rues Cumberland et York

AVIS SPECIAL, Assez dérangé dans un local plus vaste, sur la rue George, j'ai décidé de vendre mon assortiment de

Atelier de Marbre et Granit de la Cité R. BROWN, Prop. 26 rue York

Pritchard & Andrews, Si vous voulez faire Réparer vos Balances

INSPECTER vos POIDS, Pritchard & Andrews

CHAUFFAGE et TOITURES, F. G. JOHNSON & CIE

558, RUE SUSSEX, 558, En face de la rue George.

FIERI FAGIAS DE TERRIS, Canada, Province de Québec, District d'Ottawa, No. 366.

L'HONORABLE AUGUSTE C. PAPIER, Notaire public, 211, rue St-Jacques

Notaires publics, 211, rue St-Jacques

Notaires publics, 211, rue St-Jacques

Notaires publics, 211, rue St-Jacques

Notaires publics, 211, rue St-Jacques

Notaires publics, 211, rue St-Jacques

Notaires publics, 211, rue St-Jacques

Notaires publics, 211, rue St-Jacques

Notaires publics, 211, rue St-Jacques

CARTES PROFESSIONNELLES, M. J. GORMAN, L.L.B., (Successor de L. A. Olivier)

grande variété, Des Présents! Des Présents! TOUTE PERSONNE ACHETERA POUR \$5.00 AURA UN CHOIX DIFFERENTS COUPONS AUTRES CHOSES CHEZ PIGEON, PIGEON & CIE RUE RIDEAU

Des Présents! Des Présents! TOUTE PERSONNE ACHETERA POUR \$5.00 AURA UN CHOIX DIFFERENTS COUPONS AUTRES CHOSES CHEZ PIGEON, PIGEON & CIE RUE RIDEAU

Dans la Capitale M. J. R. Booth a été victime d'un sérieux accident dans ses cours à bois. Il se tenait debout près des rails lorsqu'un convoi chargé de bois lui passa sur le pied lui fracturant la cheville.

Accident de chemin de fer Sam-d'après midi, il est arrivé un sérieux accident sur la voie du chemin de fer de Junction Pontiac et Pacific. Plusieurs chevaux s'étaient aventurés sur la voie, cinq d'entre eux furent horriblement blessés.

PETIT COURRIER. Dans une grande ville, on vient d'inaugurer un vaste jardin public, que traverse un bras de rivière. Dernièrement, on a agité devant le conseil municipal, la question de savoir si l'on légaliserait pas la rivière de quelques gondules.

UN AUTRE FONDS DE BANQUEROUTE BRYSON, GRAHAM & Cie Ont acheté le Stock de P. A. CHARBONNEAU à 57 1/2 cents dans la piastre. Il a été transporté à leurs magasins de la rue Sparks et doit être vendu d'ici à dix jours.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL La route directe entre l'Ouest et tous les points du bas du Saint Laurent et de la baie de Chaleur, province de Québec, a été inaugurée le 15 octobre.

DOMINION FLOUR STORE La place où vous pouvez acheter le meilleur marché toutes espèces de grains, farine etc THOMAS GORMAN PROPRIÉTAIRE 36, Carre du Marche By. 36

LA PLUS GRANDE MANUFACTURE DE BALANCES CANADA Au delà de 100 différents genres de BALANCE

GEORGE COX LITHOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR & MÉDAILLEUR 66 RUE METCALLE OTTAWA, ONTARIO

G. GRATTON - Propriétaire 68, Rue Queen, Ottawa. P. S.—Communication téléphonique (Wallace & Bell) Tous ordres exécutés promptement.

Affaires des Ecoles Séparées (Suite) DEUXIÈME PARTIE Le curé de St-Jean-Baptiste et les commissaires—La lettre et le Bu des écoles

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE Présidence de M. O'Gara. Mardi, 30 octobre. Son Honneur a un certain nombre de causes, ce matin, à disposer.

COURRIER DE HULL. Dimanche dernier, M. Marc Charbonneau s'est infligé des blessures graves au bras droit par la décharge accidentelle de son fusil.

Accident M. J. R. Booth a été victime d'un sérieux accident dans ses cours à bois. Il se tenait debout près des rails lorsqu'un convoi chargé de bois lui passa sur le pied lui fracturant la cheville.

Accident de chemin de fer Sam-d'après midi, il est arrivé un sérieux accident sur la voie du chemin de fer de Junction Pontiac et Pacific.

Accident Un nommé Isidore Joanisse, du Chemin de Richmond a été victime d'un pénible accident qui pourrait bien être fatal, samedi, à l'endroit appelé La Petite Chaudière.

Pour un an Le nommé Joseph Belanger, qui a comparu plusieurs fois devant le Magistrat de Police pour le vol d'un sac d'avoine à M. H. F. Powell, a été condamné, hier matin, à un an de détention dans la prison centrale.

À la prison Il y a actuellement dans la prison commune trente-sept prisonniers, vingt hommes et seize femmes; de ce nombre trois sont des lunatiques qui seront internés sous peu dans un asile.

Les lièvres en fente, posés aux portes et fenêtres, garantissent de l'air froid et constituent une épargne considérable de combustible tout en augmentant le confort du foyer.

Charbon à bon marché—Charbon à 20 cents au-dessous du prix courant, Argent comptant, Quai Easton, Canal bassin, W. H. Easton, agent.

MARIAGE. Ce matin, à 4 heures, dans la chapelle de Monsieur curé D'Amel, a été célébré le mariage de M. J. Charbon et de Mlle Rose-Joséphine Bédard, tous deux d'Ottawa.

DECES. C. matin, vers 10 heures, est décédé à l'âge de 34 ans, Joseph, fils de M. Alfred Loyer, d'origine de langue, amant de l'emploi de St-Moise. Le corps a été inhumé à l'église de St-Joseph.

SERVICE ANIVÉ SAIRE. Vendredi prochain, le 2 novembre, à 9 heures, on chantera à la Pointe Gagnon, le service anniversaire de feu Isidore Charbon, père de Monsieur le Curé. Les parents et amis sont priés d'y assister.

ENTREPRENEUR Pompes Funèbres ECURIE DE LOUAGE ET DE PENS ON J. SENECALE

LA PLUS GRANDE MANUFACTURE DE BALANCES CANADA Au delà de 100 différents genres de BALANCE

GEORGE COX LITHOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR & MÉDAILLEUR 66 RUE METCALLE OTTAWA, ONTARIO

G. GRATTON - Propriétaire 68, Rue Queen, Ottawa. P. S.—Communication téléphonique (Wallace & Bell) Tous ordres exécutés promptement.

W. DAVIS 222 RUE WELLINGTON. S. ROGERS & SON Entrepreneurs de Pompes Funèbres

G. PHILBERT IMPORTATEUR AMÉRICAINES, ANGLAISES ET ÉCOSSAISES

T. J. SEATON Horloger et Bijoutier Marchand de Montres d'Or et d'Argent, Pendules, Anneaux et Bijoux de toutes sortes.

C. WILSON & FILS 16, RUE ESPLANADE, 16 TORONTO, ONT. GEORGE COX LITHOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR & MÉDAILLEUR

G. GRATTON - Propriétaire 68, Rue Queen, Ottawa. P. S.—Communication téléphonique (Wallace & Bell) Tous ordres exécutés promptement.

SI VOUS VOULEZ AVOIR Ce qu'il y a de mieux Patronnez PITTAWAY & JARVIS PHOTOGRAPHES 117 RUE SPARKS

Hotel - Riendeau 64 RUE ST GABRIEL, MONTRÉAL. C'est hôtel offre au public voyageur tout le confort désiré.

M. J. & P. CUILLET PROPRIÉTAIRES Coin des Rues York et Cumberland OTTAWA.

G. GRATTON - Propriétaire 68, Rue Queen, Ottawa. P. S.—Communication téléphonique (Wallace & Bell) Tous ordres exécutés promptement.

G. GRATTON - Propriétaire 68, Rue Queen, Ottawa. P. S.—Communication téléphonique (Wallace & Bell) Tous ordres exécutés promptement.

